

## 1.3 REGLEMENTS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

Ces règlements prévalent sur les règlements généraux des épreuves fédérales. Ils sont complétés par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale par équipes.

Les règlements particuliers prévalent sur les règlements spécifiques.

**Tous les règlements sportifs peuvent être modifiés par la CSSN.**

### Sommaire

#### **1.3.1 Commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes**

##### 1. Conditions de participation

*Pour les clubs*

*Pour les équipiers*

*Pour les Capitaines et les personnes autorisées à donner des conseils*

##### 2. Gestion de l'épreuve

*Inscriptions et droits d'engagement*

*Forfait avant le début de l'épreuve*

*Ordre des départs et entraînements*

*Réunion des capitaines*

*Départage en cas d'égalité*

##### 3. Infractions aux règlements ; Disqualification d'une équipe

#### **1.3.2 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe avec phase finale en match play**

##### 1. Phase de qualification en stroke play

#### 2. Phase finale en match play

*Tableau de match play*

*Forme de Jeu*

*Match play : Fiche d'ordre de jeu*

*Match play : foursomes*

*Match play : simples*

*Match play : forme de jeu réduite*

*Respect de l'Ordre de jeu*

*Équipiers absents*

*En cas d'égalité*

##### 3. Intempéries et circonstances exceptionnelles

*Impact sur la qualification en Stroke play*

*Impact en match play*

##### 4. Forfait pendant l'épreuve

##### 5. Évolutions en division

##### 6. Liste des épreuves concernées

#### **1.3.3 Règlements spécifiques propres aux épreuves en stroke play uniquement**

##### 1. Forme de jeu des interclubs en stroke play intégral

##### 2. Intempéries et circonstances exceptionnelles

##### 3. Liste des épreuves concernées

### 1.3.1 Commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes

#### 1. Conditions de participation

##### POUR LES CLUBS

Seules peuvent participer à ces épreuves (le jumelage de Clubs n'est pas autorisé) :

- Les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- Les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- Les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- Les associations d'entreprise, les Comités d'entreprise et les sections territoriales d'entreprise affiliées uniquement pour les épreuves du Golf d'Entreprise ;
- Les associations sportives des practices et les AS municipales pour les épreuves par équipes jeunes.

Dans tous les cas, ces associations sportives doivent être à jour de leur redevance fédérale.

**Tout Club avec terrain participant à une épreuve nationale par équipes s'engage à recevoir une épreuve organisée par la ffgolf ou la ligue. En cas de refus, la CSSN se réserve le droit d'appliquer des sanctions parmi les suivantes :**

- Rétrogradation des équipes du club ;
- Interdiction d'organiser toute épreuve fédérale (Grand Prix, Trophée seniors, etc.) ;
- Pénalité financière de 3000€.

##### POUR LES EQUIPIERS

Les équipiers doivent :

- Être membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent.

Un joueur ne doit jouer que pour un seul Club par année civile dans les compétitions nationales par équipes (y compris les promotions), sous peine de **disqualification** de l'équipe (voir 1.3.1.c Infractions aux règlements ; Disqualification d'une équipe).

Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

Pour les épreuves du golf d'entreprise les équipiers doivent :

- être licenciés **en lien 1 ou 2**, dans l'A.S. d'entreprise, Comité d'entreprise ou dans la Section Territoriale d'Entreprise qu'ils représentent ;
- être licenciés **en lien 1 ou 2** dans un Club avec terrain, et rattaché à l'A.S. d'entreprise, le Comité d'entreprise ou la Section Territoriale d'Entreprise qu'ils représentent ;
- être salariés titulaires\* de la société ou établissement dont ils dépendent au 1er jour de l'épreuve ;

**\*Est considéré comme salarié titulaire celui qui remplit l'une des conditions suivantes :**

- est titulaire d'un contrat de travail d'au moins 18 mois prévoyant une activité de **800 heures minimum par an** (équivalent mi-temps) ;
- est bénéficiaire d'une **convention de préretraite ou de retraite progressive** ;
- est **administrateur** de l'entreprise, inscrit (ou reconnu) au **Kbis** ;
- est **associé** de l'entreprise et y exerce une activité professionnelle **équivalente à un mi-temps**.

Seule la ffgolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.

- A la date limite d'inscription des équipiers être titulaire pour l'année en cours de la licence ffgolf et d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en **2024 ou 2025**, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

Si un joueur souhaite bénéficier de l'application de la règle 25 (paragolfeur), il devra en faire la demande **avant** la date limite d'inscription des équipiers.

- Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.
- Répondre aux conditions précisées dans le Règlement particulier de chaque épreuve.
- Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.

Note : Concernant les Championnats des Équipes 2 Messieurs, un équipier ne peut jouer que dans une seule équipe (équipe 1 ou équipe 2) au cours de la même année. Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

#### Index pris en compte :

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole un mois avant le 1er jour de l'épreuve. Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte son index le plus bas.

#### POUR LES CAPITAINES ET LES PERSONNES AUTORISÉES A DONNER DES CONSEILS

- Être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente. Pour les AS Entreprise, STE, CE et Municipales, le capitaine peut être aussi rattaché à cette structure.
- Être titulaire d'une licence ffgolf
- Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines. En cas de force majeure, ces deux personnes pourront être remplacées après accord du Comité de l'épreuve
- Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur (uniquement pour le capitaine).

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ceux-ci pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Si le capitaine ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2).

Le donneur de conseils et le capitaine ont le même statut qu'un membre d'un Camp par rapport à chaque membre de son équipe pour les infractions aux Règles.

Quand un joueur commence à prendre son stance pour jouer un coup et jusqu'à ce que le coup soit joué, le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils ne peuvent pas se tenir intentionnellement derrière le joueur (Règle 10.2 b(4)).

Si un conseil est donné par quelqu'un d'autre, le joueur doit prendre les mesures pour mettre fin à cette procédure irrégulière sinon il est considéré comme demandant un conseil (clarification R.10.2a/2) et encourt la **pénalité** selon la R.10.2a.

Les donneurs de conseils ne doivent en aucun cas marcher sur le green sauf si un des donneurs de conseils est cadet du joueur. Lorsque la balle d'un joueur de l'équipe repose sur le green, il est interdit à un donneur de conseil de se tenir à proximité du green et de donner des conseils pour un coup à effectuer depuis le green.

Tout capitaine ou personne autorisée à donner des conseils qui se rend sur les greens sans être le cadet du joueur, qui conseille un coup à jouer depuis le green, adopte un comportement inapproprié (y compris lors de la réunion des capitaines), ne respecte pas le code de comportement ou utilise un moyen de transport, sera pénalisé comme suit :

- 1<sup>re</sup> infraction : Avertissement officiel
- 2<sup>e</sup> infraction : Exclusion du parcours
- 3<sup>e</sup> infraction : **Disqualification** de l'équipe

Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une **pénalité** encourue durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition.

## **2. Gestion de l'épreuve**

### INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

L'inscription d'un club et de ses équipiers à une épreuve fédérale interclubs par équipes se fait via Extranet. S'inscrire à une compétition par équipes vaut acceptation des règlements des épreuves fédérales et particuliers de ladite épreuve.

La date limite d'inscription des clubs est précisée dans le règlement particulier de l'épreuve.

La date limite d'inscription des équipiers est de **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Pour toutes les épreuves par équipes, le nombre maximal d'équipiers autorisés correspond au double du nombre d'équipiers prévus par le règlement pour participer au tour de stroke play (se référer au règlement particulier de chaque compétition).

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers (ex : conditions d'index) à la date limite d'inscription est de la responsabilité du club et de son capitaine.

Pour les épreuves nationales (hors promotion interrégionale) les droits d'engagement sont de :

- 100 € par jour de compétition pour les divisions Jeunes ;
- 110 € par jour de compétition pour les divisions Messieurs et Dames, Mid-Amateurs, promotion Mid-Amateurs Dames et du Golf Entreprise ;
- 120 € par jour de compétition pour les divisions Seniors, les promotions Seniors Dames, les divisions et la promotion Seniors 2 Dames, les divisions et la promotion Seniors 3 Messieurs et les divisions et promotions Seniors 2 Messieurs.

Pour les épreuves de Pitch & Putt, les droits d'inscription sont réduits de 50 % par rapport à une épreuve adulte (55€ par jour).

Dans le cas où une compétition serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

#### **FORFAIT AVANT LE DEBUT DE L'EPREUVE**

Tout forfait doit être notifié à la ffgolf par e-mail avant la réunion des capitaines ([inscription@ffgolf.org](mailto:inscription@ffgolf.org)).

En cas de non-respect de ces procédures, le club pourra faire l'objet d'une sanction décidée par la CSSN comme l'exclusion de la même épreuve l'année suivante.

Tout Club déclarant forfait en division nationale sera rétrogradé en promotion, sauf circonstances exceptionnelles appréciées par la CSSN. Le non-respect des règles d'éligibilité des équipiers, ou de la date limite d'inscription ne constitue pas une circonstance exceptionnelle.

Pour les épreuves par équipes, le droit d'engagement d'un club déclarant forfait après la date limite d'inscription des clubs, **reste acquis à la ffgolf**.

#### **ORDRE DES DEPARTS ET ENTRAINEMENTS**

Les équipiers inscrits sur la fiche de composition peuvent jouer dans l'ordre de leur choix en se présentant aux départs assignés à leur équipe.

Les réservations de départs pour la journée d'entraînement se font directement auprès du club organisateur. Le Comité pourra limiter l'entraînement n'importe quel jour de la compétition.

Les horaires de départ sont accessibles la veille du 1er tour de l'épreuve sur le site internet ffgolf ([www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org)) accessible également via le QR code affiché au tableau officiel.

#### **REUNION DES CAPITAINES**

La réunion des capitaines se tient à 19 h la veille du 1er tour, sauf indication contraire (notamment pour les qualifications régionales). À cette occasion, la fiche de composition d'équipe est présentée au capitaine pour signature.

La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire avant la fin de la réunion, sous peine de **disqualification**. Le club pourra, en outre, être rétrogradé en promotion sur décision de la Commission Sportive Stratégique Nationale (CSSN). Le représentant peut être un joueur figurant sur la fiche de composition, la personne autorisée à donner des conseils ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.

Pour les promotions et les épreuves organisées par les Ligues, le Comité peut autoriser une participation à distance. Dans ce cas, la fiche de composition de l'équipe doit être signée et remise au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant le 1er départ du 1er tour sous peine de **disqualification**.

DEPARTAGE EN CAS D'EGALITE

Les équipes sont départagées en comparant dans l'ordre :

- le cumul des cartes non prises en compte à chaque tour ;
- le cumul des meilleures cartes de chaque tour ;
- puis celui des deuxièmes meilleures cartes de chaque tour, et ainsi de suite.

Les cartes non rendues pour **disqualification**, abandon justifié ou forfait sont considérées équivalentes.

Si une équipe ne peut pas rendre sa plus mauvaise carte sur un des tours (**disqualification**, abandon justifié, forfait), le cumul est considéré comme étant le plus défavorable par rapport à toutes les autres équipes.

Si plusieurs équipes ne peuvent pas rendre leur plus mauvaise carte, le départage s'effectue sur le cumul des meilleures cartes, puis celui des deuxièmes meilleures cartes, etc.

En cas d'égalité parfaite à l'issue de la rencontre, le capitaine désigne un joueur pour disputer un play-off en trou par trou. Si ce play-off ne peut pas aller à son terme ou être disputé, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

**3. Infractions aux règlements ; Disqualification d'une équipe**

Si, lors d'une compétition ou après la proclamation officielle des résultats, il est établi qu'une équipe a fait jouer un équipier :

- Ne répondant pas aux conditions de participation ou ;
- Ayant été préalablement sanctionné par un organe disciplinaire fédéral (discipline générale / discipline dopage) compétent dont la décision est devenue définitive et que les sanctions sont en cours d'exécution.

L'équipe sera **disqualifiée**, voire rétrogradée en promotion.

Si au cours d'une compétition par équipes deux joueurs d'une même équipe sont en infraction vis-à-vis des règlements antidopage et que cela est susceptible de sanctions prononcées par l'AFLD, l'équipe sera **disqualifiée**, voire rétrogradée en promotion (voir § 4.1- Le dopage et les golfeurs).

Dans ces deux cas, les résultats de l'équipe obtenus lors de cette compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points, gains et prix. En cas de retrait de titre, celui-ci sera remis au finaliste ou au suivant.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes qui ne ferait pas l'objet d'une **pénalité** spécifiquement prévue dans ces règlements entraînera la **disqualification** de l'équipe. Dans des cas exceptionnels, une **pénalité** de **disqualification** d'une équipe pourra, après accord de la Direction Sportive ffgolf et/ou du Comité des Règles, être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité de l'épreuve estime qu'une telle mesure est justifiée.

En cas de **disqualification**, l'équipe la mieux classée de la qualification, parmi les équipes descendantes sera rattrapée.

Toute infraction à ces règlements fera l'objet d'un rapport du Comité de l'épreuve à la CSSN qui prendra toute sanction complémentaire qu'elle jugera opportune et justifiée.

Les présentes dispositions sont susceptibles d'évolution en fonction des modifications qui peuvent intervenir au sein des règlements disciplinaires (discipline générale et/ou discipline dopage). Les modifications seront votées en Assemblée Générale de la ffgolf.

En cas de modifications, une mise à jour de l'ensemble des règlements sera publiée sur le site ffgolf.org.

Toute équipe qui, au terme d'un tour ou de l'épreuve, n'a pas vu ses scores validés au regard du règlement particulier de l'épreuve est **disqualifiée**.

### 1.3.2 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe avec phase finale en match play

#### 1. Phase de qualification en stroke play

Si un joueur est disqualifié pour un tour, cette **disqualification** ne s'applique qu'à ce tour.

En revanche, si la disqualification résulte du non-respect d'une norme du Code de comportement (Règle 1.2b), il appartient au Comité de décider si cette **disqualification** s'applique uniquement à ce tour ou à l'ensemble de la compétition.

Les résultats des deux tours de qualification deviennent définitifs, lors de leur publication des tableaux de match play au tableau officiel.

En cas d'égalité parfaite après les critères de départage, les capitaines des équipes concernées désignent un équipier qui dispute un play-off en trou par trou. Si ce play-off ne peut être joué ou terminé, le départage se fera par tirage au sort.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours d'épreuve, ou de disqualification après la publication des résultats de la qualification, s'agissant de la composition du tableau de match play :

- Si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale
  - Avant la publication officielle des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, elle est classée dernière et rétrogradée automatiquement en division inférieure. Les équipes suivantes remontent d'un rang selon l'ordre de la qualification.
  - Après la publication officielle des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, ou à l'issue d'une qualification obtenue après play-off, l'équipe n'est pas remplacée, elle conserve sa place dans le tableau de match play et son adversaire l'emporte par forfait.
- Si une équipe qualifiée est disqualifiée après la publication officielle des résultats, elle n'est pas remplacée et son adversaire est déclaré vainqueur par forfait.

#### 2. Phase finale en match play

##### TABLEAU DE MATCH PLAY

Le tableau de match play de la phase finale est établi sur la base du classement de la qualification.

Les huit premières équipes de la qualification accèdent aux quarts de finale selon l'ordre du tableau ci-dessous: Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuent à jouer jusqu'à ce qu'un camp l'emporte, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

Phase finale pour le titre ou la montée en division supérieure :

<b>¼ de finale</b>	<b>½ finales</b>	<b>Finale (uniquement en 1<sup>re</sup> division)</b>
Match 1 : 1 v 8		
Match 2 : 4 v 5	Match 5 : Vainqueur <u>Match 1</u> v Vainqueur <u>Match 2</u>	
Match 3 : 2 v 7	Match 6 : Vainqueur <u>Match 3</u> v Vainqueur <u>Match 4</u>	
Match 4 : 3 v 6		Vainqueur <u>Match 5</u> v Vainqueur <u>Match 6</u>

Barrages pour le maintien :

Les barrages se disputent en élimination directe, en forme de jeu réduite.

Le Comité a la possibilité de modifier l'organisation des barrages prévue dans les règlements particuliers.

##### FORME DE JEU

Selon la division, la forme de jeu est différente : se référer aux règlements particuliers.

##### MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu

La fiche d'ordre de jeu doit être remise au Comité au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de l'équipe. Si la fiche d'ordre de jeu n'est pas remise dans le délai imparti, le premier match est déclaré perdu. Si, à l'heure prévue du départ du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match est également perdu, et ainsi de suite.

Pour les rencontres dans lesquelles les foursomes sont joués le matin, et les simples l'après-midi, la fiche d'ordre de jeu des simples doit être remise au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier foursome. A défaut, la fiche sera automatiquement complétée par les joueurs dans l'ordre des index de la fiche de composition d'équipe jusqu'à concurrence du nombre de simples prévus (que ces joueurs soient ou non présents).

La fiche d'ordre de jeu des simples reste confidentielle et modifiable par le Capitaine jusqu'à 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de l'équipe.

Si un ou plusieurs matchs sont concernés par un play-off :

- Cela ne modifie pas l'heure limite de modification de la fiche d'ordre de jeu ;
- Le Comité pourra ajuster l'ordre des matchs en fonction des disponibilités des joueurs.

Si le Comité de l'épreuve décale l'horaire de départ d'une phase finale, le nouvel horaire devient la référence pour le calcul des délais de remise ou de modification de la fiche d'ordre de jeu.

Lorsque deux tours de match play se disputent le même jour, si le capitaine n'a pas remis la fiche d'ordre de jeu 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de l'après-midi, la fiche d'ordre de jeu du matin est reconduite pour les matchs de l'après-midi.

#### MATCH PLAY : foursomes

Le capitaine détermine librement leur composition et l'ordre de jeu. Les foursomes se jouent conformément à l'ordre figurant sur la fiche d'ordre de jeu remise au Comité de l'épreuve.

Les équipiers choisissent librement l'ordre de départ du foursome (choix des trous pairs et impairs).

#### MATCH PLAY : simples

Les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. En cas d'index arrondi identique, le choix de l'ordre revient au capitaine. L'index retenu est celui figurant sur la fiche de composition d'équipe signée lors de la réunion des capitaines. Le capitaine est responsable de l'exactitude des index des joueurs de son équipe. Si un index erroné affecte l'ordre de jeu des simples, voir § Respect de l'ordre de Jeu ci-dessous.

**Exception :** pour l'ensemble des 1<sup>re</sup> divisions, le Capitaine détermine librement l'ordre de jeu.

#### MATCH PLAY : forme de jeu réduite

En forme de jeu réduite, les contraintes concernant la détermination de l'ordre de jeu sont identiques à celle de la forme de jeu normale. Les formes de jeu réduite diffèrent selon les divisions :

- *Divisions Messieurs, Dames, Mid-Amateurs Messieurs, Seniors Messieurs : 1 foursome et 4 simples consécutifs ;*
- *Divisions des équipes 2 Messieurs, Divisions U16 Garçons et Filles, Divisions Mid-Amateurs et Seniors Dames, Divisions Seniors 2 Messieurs, promotion des équipes 2 Messieurs et Divisions Seniors 3 Messieurs : 1 foursome et 2 simples consécutifs ;*
- *Divisions Seniors 2 Dames : 3 simples ;*
- *Divisions Entreprise : 1 foursome et 2 simples consécutifs, (Sauf finale de la 1<sup>re</sup> division : 5 simples)*

#### RESPECT DE L'ORDRE DE JEU

Tout Camp, en foursome comme en simple, qui ne joue pas son match selon l'ordre indiqué sur la fiche d'ordre de jeu correspondante perd son match.

Si la fiche d'ordre de jeu des simples est incorrecte (joueurs mal classés selon leur index arrondi), les joueurs dont la position aurait dû être modifiée pour rétablir l'ordre croissant des index arrondis sont déclarés perdants de leur match, qu'il ait été joué ou non, avec un minimum de deux matchs perdus.

En cas d'erreur figurant sur les deux fiches d'ordre de jeu d'un même match, si ces erreurs portent sur le même simple, celui-ci est partagé.

### ÉQUIPIERS ABSENTS

Lorsqu'un foursome est forfait ou qu'un des équipiers est absent, ou, en simple, lorsqu'un équipier est forfait ou absent, le match est perdu.

Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents en foursome demeurent éligibles pour jouer les simples.

Note : dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète la mention « absent » doit être inscrite :

- Forme de jeu complète : à l'emplacement du dernier foursome et/ou du ou des derniers simples.
- Forme de jeu réduite : à l'emplacement du dernier simple.

Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité en lien avec la Direction Sportive ffgolf pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la **disqualification** de l'équipe.

### EN CAS D'ÉGALITÉ

En cas d'égalité à l'issue de la rencontre entre deux équipes, le capitaine désigne un joueur pour disputer un play-off en trou par trou. Si ce play-off ne peut pas aller à son terme ou être disputé, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

## **3. Intempéries et circonstances exceptionnelles**

En cas d'interruption ou de perturbation de l'épreuve due à des intempéries ou à toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes s'appliquent :

### IMPACT SUR LA QUALIFICATION EN STROKE PLAY

Le 1<sup>er</sup> tour de qualification est prioritaire et doit impérativement se dérouler, quitte à utiliser des départs sur plusieurs trous, un départ en shot gun ou à l'étaler sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.

Avant la fin du 1<sup>er</sup> tour, le Comité de l'épreuve, après concertation avec la Direction Sportive ffgolf, peut décider de lancer le second tour.

Si le 2<sup>e</sup> tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2<sup>e</sup> jour, alors, quel que soit le nombre de joueurs engagés, il faut au moins **3 vagues complètes rentrées** pour que les scores de ce tour soient pris en compte dans le classement de la qualification. À défaut, le classement après la première journée est entériné.

Le Comité de l'épreuve, après concertation avec la Direction Sportive ffgolf, peut ne faire partir que le nombre de vagues susceptible de terminer (minimum 3 vagues).

Pour les divisions U16, la présence d'un U14 n'est pas obligatoire dans les vagues rentrées.

Note : au second tour, la plus mauvaise carte est retirée quel que soit le nombre de vagues rentrées.

Le classement de la qualification fait foi pour toute décision ultérieure du Comité, y compris s'il doit être retenu comme résultat final si la phase de match play ne peut être disputée.

### IMPACT SUR LA PHASE DE MATCH PLAY

#### **Phase finale**

En cas de retard dans le déroulement de l'épreuve dû à des intempéries ou à des circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve pourra faire jouer les tours suivants en forme de jeu réduite jusqu'à ce que le retard soit rattrapé. Les rencontres reprendront ensuite leur forme de jeu normale.

#### Procédure à appliquer :

- Si le tour d'une rencontre n'a pas commencé, la forme de jeu normale doit être remplacée par la forme de jeu réduite ;
- Si le tour d'une rencontre a commencé en forme de jeu normale, il doit être modifié comme suit :
  - Si aucun foursome n'est terminé, la reprise du jeu se fait en forme de jeu réduite et la forme de jeu normale est annulée ;
  - Si un foursome est terminé, le point obtenu reste acquis ; le foursome non terminé est partagé. La reprise du jeu se fait avec les simples.
- Si le tour a commencé en forme de jeu réduite, il est repris en l'état.

Si l'épreuve doit être définitivement interrompue le dernier soir et que les équipes sont à égalité — les matchs non terminés étant considérés comme partagés —, le titre en 1<sup>re</sup> division et les montées dans les autres divisions sont attribués selon l'ordre de la qualification parmi les équipes encore en lice.

### Barrages

Tant que le Comité a suffisamment de temps pour organiser les barrages, il doit les repousser jusqu'au dernier jour de la compétition. S'ils ne peuvent se terminer, c'est le classement de la qualification qui est utilisé pour départager les équipes encore en lice.

### 4. Forfait pendant l'épreuve

Pour toutes les épreuves, si pour une raison quelconque le nombre d'équipes participantes est égal ou inférieur au nombre d'équipes à qualifier, le tour de stroke play est quand même joué pour déterminer la composition du tableau de match play.

Pour le jeu des divisions, toute équipe qui ne peut participer pour une raison quelconque :

- n'est pas remplacée ;
- prend la dernière place du classement de la qualification ;
- sera rétrogradée en promotion sauf circonstances exceptionnelles appréciées par la CSSN.

Note : Toute équipe qui ne fait pas jouer le nombre minimum de joueurs requis pour figurer au classement du tableau de match play est considérée comme déclarant forfait en cours d'épreuve et sera rétrogradée en division inférieure. (Un joueur en retard au départ mais présent est considéré comme ayant participé).

Tout club qui déclare forfait durant la phase de match play alors qu'il joue pour la montée ou le titre, peut être rétrogradé en division inférieure sur décision de la CSSN. Dans ce cas, le club sera remplacé l'année suivante par l'un des clubs de la poule qui devait initialement être rétrogradé.

### 5. Évolution en division

En cas de disparition de l'Association Sportive, de radiation d'un club, ou de rétrogradation (au-delà de la division immédiatement inférieure) nécessitant la mise en place d'un système de ratrappage, l'équipe est remplacée par l'un des clubs initialement rétrogradés parmi tous ceux du même niveau de division. Un club scratché ne peut être rattrapé.

Le départage entre Clubs s'effectue selon les modalités suivantes :

Pour les *divisions Dames, Messieurs* : classement au Mérite des clubs de l'année 2025,

- si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de 2025,
- si l'égalité subsiste, le nombre de points acquis par les joueurs du club (Dames **et** Messieurs) au Mérite Amateur et Seniors du mois de juin 2026.

Pour les *divisions Mid-Amateurs* : classement au Mérite des clubs, de l'année 2025,

- si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de 2025,
- si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du club (Dames **et** Messieurs) au Mérite Mid-Amateurs du mois de juillet 2026.

Pour les *divisions Seniors, Seniors 2 et Seniors 3* : classement au Mérite des clubs de l'année 2025,

- si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de 2025,
- si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du club (Dames **et** Messieurs) au Mérite Seniors du mois d'octobre 2026.

Pour les *divisions U16* : classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de l'année 2025,

- si l'égalité persiste, le nombre de points acquis par les joueurs du club (filles **et** garçons) au Mérite Jeunes du mois d'août 2026.

Pour les *divisions Entreprises* : classement au Mérite National des AS d'Entreprise de l'année 2025.

Note : Dans tous les cas, si l'égalité persiste, le départage est effectué par tirage au sort.

S'il manque des clubs à un même niveau de division, le ratrappage sera effectué dans le niveau inférieur, parmi les clubs qui ne sont pas montés.

## 6. Liste des épreuves concernées

Les règlements particuliers des épreuves suivantes sont consultables dans la version intégrale du Vadémecum aux pages renseignées :

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES U16 FILLES – (Juillet)						
11 au 14	D1	Golf Club de Toulouse				73
11 au 13	D2	Orléans Limère				74
	Promo Poule A : Isabella	Poule B : Albret				75
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES U16 GARÇONS – (Juillet)						
10 au 14	D1	Sablé Solesmes				78
11 au 14	D2	Poule A : Palmola	Poule B : Le Golf National			79
	D3	Poule A : Côte des Isles	Poule B : Roissy	Poule C : Porcelaine	Poule D : Albon	80
PROMOTION – Phases inter-régionales						
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DAMES – (Mai)						
21 au 25	D1	24 H Le Mans				85
22 au 25	D2	Poule A : Mérignies	Poule B : Dijon Bourgogne			86
	D3	Poule A : Savenay	Poule B : Lille Métropole	Poule C : Rodez	Poule D : Val de Sorne	87
PROMOTION – Phase interrégionales						
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS DAMES (Juin)						
18 au 21	D1	Royan				92
	D2	Poule A : Havre	Poule B : Valence			93
19 au 21	D3	Poule A : Villarceaux	Poule B : Haute Auvergne			94
	Promo Poule A : Lery Poses	Promo Poule B : Château d'Avoise				95
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS DAMES (Septembre)						
16 au 20	D1	Granville				98
17 au 20	D2	Poule A : Coutainville	Poule B : Mont de Marsan			99
18 au 20	D3	Poule A : Nantes Vigneux	Poule B : Chambon sur Lignon			100
	Promo Poule A : Les Vigiers	Promo Poule B : Val Grand				101
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS 2 DAMES (Mai)						
13 au 17	D1	Haute Auvergne				103
14 au 17	Promo	Macon la Salle				104
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MESSIEURS (Mai)						
27 au 31	D1	Omaha Beach				109
28 au 31	D2	Poule A : Aix les Bains	Poule B : Ile d'Or			110
	D3	Poule A : Saint Samson	Poule B : Lys Chantilly	Poule C : Moliets	Poule D : Valcros	111
	D4	Poule A : Laval	Poule B : Mormal	Poule C : Niort	Poule D : Chanalets	112
	Poule E : Utah Beach	Poule F : Faulquemont	Poule G : Eauze	Poule H : Luberon		
PROMOTION – Phases inter-régionales						
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉQUIPES 2 (Mai)						
27 au 31	D1	Ariège				116
29 au 31	D2	La Sorelle				117
	Promo	Troyes la Cordelière				118
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS MESSIEURS (Juin)						
24 au 28	D1	Campagne				123
25 au 28	D2	Poule A : Domont	Poule B : Charmeil			124
	D3	Poule A : Rennes	Poule B : Rochefort	Poule C : Pic Saint Loup	Poule D : Saint Etienne	125
	D4	Poule A : Rouen MSA	Poule B : Dunkerque	Poule C : Angouleme	Poule D : Macon la Salle	126
	Poule E : Pornic	Poule F : Preisch	Poule G : Tarbes	Poule H : Valgarde		
PROMOTION – Phases inter-régionales						
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS MESSIEURS (Septembre)						
16 au 20	D1	Golf Club de Lyon				133
17 au 20	D2	Poule A : Saint Malo	Poule B : Quetigny			134
	D3	Poule A : Baugé	Poule B : Nancy Aingeray	Poule C : Mazamet	Poule D : Val de l'Indre	135
	D4	Poule A : Angers	Poule B : Le Sart	Poule C : TBA	Poule D : Montpensier	136
	Poule E : Caen Garcelles	Poule F : Grange aux Ormes	Poule G : Lannemezan	Poule H : Fontcaude		
PROMOTION – Phases inter-régionales						
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS 2 MESSIEURS (Mai)						
13 au 17	D1	Sablé-Solesmes				141
14 au 17	D2	Poule A : Dieppe	Poule B : Saint Lazare			142
15 au 17	D3	Poule A : Prunerville	Poule B : Gujan			143
	Promo Poule A : Cholet	Promo Poule B : Chalons en Champagne				144
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS 3 MESSIEURS (Juin)						
9 au 13	D1	Albi				146
10 au 12	D2	Guérande				147
	Promo Poule A : Nivernais	Promo Poule B : TBA				148
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES D'AS ENTREPRISE (Mai)						
7 au 10	D1	Apremont				188
8 au 10	D2	Rochefort Océan				189
	D3	Poule A : Tours Ardée	Poule B : Pic Saint Loup			190
	Promo	Forêt de Chantilly				191

### 1.3.3 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe en stroke play uniquement

#### 1. Forme de jeu des interclubs en stroke play intégral

Si un joueur est disqualifié pour un tour, la **disqualification** ne vaut que pour ce tour.

En revanche, si la disqualification résulte du non-respect d'une norme du Code de comportement (Règle 1.2b), il appartient au Comité de décider si cette **disqualification** s'applique uniquement à ce tour ou à l'ensemble de la compétition.

Les résultats de la compétition ou de la phase de qualification deviennent définitifs dès leur publication au tableau officiel.

Le nombre d'équipiers appelés à jouer chaque tour et le mode de décompte des cartes sont précisés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Les équipiers inscrits sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans n'importe quel ordre en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

En cas d'égalité parfaite après les critères de départage et si cela concerne la dernière place qualificative pour la phase finale ou le titre, les capitaines des équipes concernées désignent un équipier qui dispute un play-off en trou par trou. Si ce play-off ne peut être joué ou terminé, le départage se fera par tirage au sort.

#### 2. Intempéries et circonstances exceptionnelles

En cas de perturbation des épreuves (intempéries ou autre circonstance exceptionnelle) les règles suivantes s'appliquent :

- La compétition est validée dès lors qu'au moins un tour de stroke play est disputé intégralement ; sinon, elle est annulée et pourra être reportée ;
- Si le dernier tour ne peut pas s'achever avant la fin de l'épreuve, les scores de ce tour ne sont pris en compte que si au moins trois vagues complètes ont rendu leurs cartes. À défaut, le classement établi avant ce dernier tour devient définitif.

Note : pour le dernier tour, la plus mauvaise carte est déduite, quel que soit le nombre de vagues rentrées.

#### 3. Liste des épreuves concernées

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vadémecum aux pages renseignées ci-dessous :

<b>DAMES</b>			
2 au 4 Octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS 2	Touraine	150
<b>MESSIEURS</b>			
4 au 6 Septembre	COUPE DE FRANCE PAR ÉQUIPES – Trophée Jean LIGNEL	Le Vaudreuil	Erre ur ! Sign et non défi ni.4 9
2 au 4 Octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS 2	Touraine	Erre ur ! Sign et non défi

**1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES**

			<b>ni.5 1</b>
--	--	--	-------------------

**AUTRES ÉPREUVES**

3 au 4 Octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH&PUTT PAR ÉQUIPES		150
11 au 13 Septembre	COUPE DE FRANCE DES AS ENTREPRISE - Trophée Raymond FANEN	Ile d'Or	192
11 au 12 Avril	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH&PUTT PAR ÉQUIPES D'ENTREPRISE		195